

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

---

29 NOVEMBRE 2011

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR  
L'ORGANISATION D'UN PROCHAIN SOMMET DE LA FRANCOPHONIE  
DÉPOSÉE PAR **MME CAROLINE PERSOONS ET M. DIDIER GOSUIN.**

---

## TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ORGANISATION D'UN PROCHAIN SOMMET DE LA FRANCOPHONIE	5

## DÉVELOPPEMENTS

---

Créée en 1970, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) est une institution fondée principalement sur le partage d'une langue, le français, et le respect de valeurs universelles communes.(1) Au sein de cette organisation internationale, la Communauté française de Belgique, devenue Fédération Wallonie-Bruxelles, joue un rôle de premier plan et dispose d'un siège ainsi que d'un pouvoir de décision identique à celui des cinquante-trois chefs d'Etats membres. Il s'agit d'ailleurs de la seule organisation internationale qui offre à la Communauté française un tel niveau de représentativité politique.(2)

Parmi ses missions, l'OIF apporte à ses Etats membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, conformément aux quatre grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie :

*Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;*

*Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;*

*Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;*

*Développer la coopération au service du développement durable.*(3)

La Communauté française a fait de la défense de la diversité culturelle un de ses combats prioritaires.(4)

C'est en 1986 que s'est tenu le premier Sommet de la Francophonie, c'est-à-dire la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Instance suprême de la Francophonie, ce Sommet détermine les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde et adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs, comme la promotion de l'éducation.(5)

Les décisions prises ces dernières années, lors des Sommets, ont permis de marquer des progrès importants pour cette organisation internationale

et de faire progresser la place de la langue française dans le monde.

Ainsi, c'est au sommet de Hanoï en 1997 que priorité a été donnée à la dimension politique de la Francophonie. Le plan d'action charge le secrétaire général de développer des initiatives politiques susceptibles de contribuer au règlement pacifique des conflits en cours.

Notons qu'au fil des années, la Francophonie a acquis un rôle politique sur la scène internationale. En effet, comme le soulignait Michel Guillou, elle « n'a cessé de progresser de Sommet en Sommet francophone. En moins de trente ans s'est construite graduellement, sans rien brusquer, une Communauté originale d'Etats et de gouvernements qui prend des positions communes à caractère politique sur la scène internationale et mène une coopération pour la paix, la diversité culturelle et le développement. Elle est devenue un pôle d'influence à part entière de notre planète mondialisée ».(6)

Le Sommet francophone se réunit tous les deux ans dans un pays de la Francophonie. Parmi les différentes villes à avoir accueilli cet événement international, relevons notamment Versailles, Dakar, Paris, Québec, Cotonou, Hanoï. Le 14<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie se tiendra en 2012 à Kinshasa en République démocratique du Congo. Comme le veut la tradition, à la fin de chaque sommet se pose la question de savoir quelle sera la ville, l'Etat, candidat pour l'organisation du prochain Sommet de la Francophonie.

De manière générale, le choix s'effectue en fonction d'éléments particuliers tels que la rotation équilibrée entre les différentes zones géographiques qui composent la Francophonie mais également l'opportunité d'exprimer un ancrage de la francophonie dans certaines régions du monde.(7)

Depuis quelques années revient le nom de la Communauté française et de Bruxelles comme ville pouvant accueillir un possible Sommet de la Francophonie.

Force est de constater que la Communauté française, devenue Fédération Wallonie-Bruxelles, n'a jamais été l'hôte d'un Sommet de la Francophonie bien qu'elle compte parmi les principaux

(1) <http://www.francophonie.org>

(2) CRIc N°69 – R.I.7 (2009-2010), p. 6

(3) <http://www.francophonie.org>

(4) CRIc N°69 – R.I.7 (2009-2010), p. 6

(5) <http://www.francophonie.org>

(6) M. GUILLOU *outil économique pour la francophonie*, intervention lors du colloque et Francophonie», Université Senghor d'Alexandrie, Egypte, 18 mars 2007.

(7) CRI N°3 (1999-2000), p. 12

bailleurs de fonds de l'organisation.

Le coût d'une telle organisation semble être le principal obstacle. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles peut difficilement envisager de supporter seule les coûts et les problèmes de sécurité liés à l'organisation d'un tel événement international, la tenue d'un tel Sommet chez nous s'effectuera en collaboration avec l'Etat fédéral et ce pour diverses raisons : « *l'image de cohérence que nous voulons donner à la Belgique fédérale ; le fait que les Sommets abordent des matières qui concernent les deux niveaux de pouvoir ; le partage des coûts ; la compétence fédérale en matière de maintien de l'ordre et de sécurité* » (8). Ce serait une opportunité, dans un contexte politique difficile, de mettre en avant le fédéralisme belge et de valoriser notre capitale.

La question de la tenue d'un Sommet au sein de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) a déjà été envisagée. Plusieurs villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourraient être mises en avant. Un tel événement serait d'ailleurs en pleine cohérence avec le statut de Bruxelles, capitale francophone, européenne et internationale qui accueille déjà de nombreux Sommets européens et internationaux.

Par ailleurs, au-delà de la visibilité significative de Bruxelles et de son impact sur la Francophonie et ses valeurs, l'organisation d'un Sommet de la francophonie entraînera des retombées économiques des Régions wallonne et bruxelloise, que ce soit en termes d'emplois, de tourisme, d'achat d'équipements, etc. Sans compter toutes les retombées indirectes liées à l'organisation d'événements et activités en marge du Sommet comme les activités culturelles ainsi que les ententes et partenariats conclus en matière commerciale. En effet, compte tenu de la couverture médiatique générée par l'organisation d'un tel événement international, il s'agit d'une occasion unique pour promouvoir l'économie locale et le savoir faire des entreprises bruxelloises et wallonnes.

Pour citer quelques chiffres à cet égard, le ministère canadien des Affaires étrangères a estimé que le Sommet de la Francophonie qui s'est déroulé à Moncton en 1999 a généré des revenus de plus de 78 millions de dollars, ce qui est loin d'être négligeable.(9)

La présente proposition de résolution souhaite que le gouvernement de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) soutienne la candidature de la Communauté française en vue d'ac-

cueillir une prochaine conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

(8) Question n°193 du 24 septembre 2007, N°1 (2007-2008).

(9) « L'héritage du VIIIe Sommet de la Francophonie », in <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/C89-4-77-1999F.pdf>

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ORGANISATION D'UN PROCHAIN SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

---

Le Parlement de la Communauté française,

Vu le rôle grandissant de la Francophonie sur la scène internationale qui est devenue un pôle d'influence à part entière dans le monde ;

Considérant que la Communauté française est un partenaire important de l'Organisation internationale de la Francophonie et qu'elle y joue un rôle de premier plan jouissant d'un pouvoir de décision identique à celui des chefs d'Etat membre ;

Considérant que tous les deux ans se tient dans un pays de la francophonie le Sommet francophone, c'est-à-dire la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, considérée comme l'Instance suprême de la Francophonie ;

Considérant que le Sommet de la Francophonie détermine les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde et adopte toute résolution qu'il juge nécessaire à son bon fonctionnement et à la réalisation de ses objectifs, comme la promotion de l'éducation ;

Considérant que les décisions prises ces dernières années, lors des Sommets, ont permis de marquer des progrès importants pour cette organisation internationale et de faire progresser la place de la langue française dans le monde ;

Considérant que de nombreuses villes comme Dakar, Paris, Québec ou Cotonou ont accueilli cet événement international d'envergure et que le prochain Sommet de la Francophonie se tiendra à Kinshasa en 2012 ;

Considérant que la Communauté française n'a jamais été l'hôte d'un tel Sommet de la Francophonie bien qu'elle compte parmi les principaux bailleurs de fonds de l'Organisation internationale de la Francophonie ;

Vu la localisation de Bruxelles, située au cœur de l'Europe et bénéficiant d'une infrastructure de haut niveau pour accueillir des événements internationaux d'envergure ;

Vu les nombreux atouts de la Communauté française, sa richesse culturelle, son dynamisme, son histoire et le statut de capitale de l'Union européenne de Bruxelles qui la rend incontournable

et qui attire de nombreuses entreprises internationales et touristes venant du monde entier ;

Considérant que la tenue d'un Sommet de la Francophonie à Bruxelles serait en pleine cohérence avec le statut de Bruxelles comme capitale francophone, européenne et internationale ;

Considérant qu'au-delà de la visibilité significative de Bruxelles en tant que ville francophone, l'organisation d'un Sommet de la Francophonie entraînera les retombées économiques substantielles tant directes qu'indirectes, notamment en termes d'emploi et de tourisme pour la Communauté française et les Régions wallonne et bruxelloise ;

Considérant qu'il s'agit d'une occasion unique de promouvoir l'économie et le savoir faire de nos entreprises, vu la couverture médiatique générée par l'organisation d'un tel événement international ;

Considérant que la tenue d'un Sommet de la francophonie au sein de la Communauté française devrait attirer de nombreux visiteurs et constituerait une opportunité, dans un contexte politique difficile, de mettre en avant le fédéralisme belge et de valoriser la capitale ;

Considérant que le dossier devait être officiellement déposé lors du prochain sommet francophone qui se tiendra à Kinshasa en 2012 ;

Demande au gouvernement :

de soutenir la candidature de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) en vue d'accueillir une prochaine conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage ;

d'entamer les concertations nécessaires avec l'Etat fédéral afin d'envisager l'organisation conjointe d'un Sommet de la Francophonie par la Communauté française et l'Etat fédéral ;

d'actionner le travail diplomatique nécessaire à l'organisation d'un tel événement et de prendre les contacts et les décisions indispensables dans le cadre de cette candidature.

Didier GOSUIN

Caroline PERSOONS